

18
Compte - Rendu de la Réunion du Conseil
Municipal du 2 Janvier 1970 à vingt
heures trente

Le deux Janvier mil neuf cent soixante dix, à
vingt heures trente, le Conseil Municipal de la
Commune de Mennecey, régulièrement convoqué s'est
réuni à la Mairie de Mennecey, en séance ^{extra} ordinaire,
sous la Présidence de son Maire

Etaient présents: M.M. Robert Maire, Violette, Dhont, Gelles,
Cumant, Hbot, Lauet

Pouvoirs: M.M. Judith à M. Robert
Changenet à M. Violette
Legrand à M. Dhont

Excusés - Malades: M.M. Luroyft. Gilbert. Rabier

Secrétaire: M. Rice. - Absent: M. Gaudy.

Le Conseil adresse à la fanfare de Mennecey et
à la Compagnie de Sapeurs-Pompiers ses condoléances
pour pour la disparition cruelle de Messieurs Gaudin
et Baurre et du Sapeur Blam

Gendarmerie - 1. 70. 1.

Préfecture de l'Essonne
Direction de l'Administration
Communale. M. Bureau
N° 01542. Vu et approuvé
Cahuit - Essonne. Le 25 Jan. 70
Le Maire de Mennecey

Le Conseil maintient les conditions du bail verbal
de mise à disposition temporaire pour les logers (loi
de 1948), à la Gendarmerie mobile de l'Essonne:
rue de la République et rue des Châtres

Avenue de Villeroy. 3. 70. 1.

Le Conseil Municipal, demande au département,
l'échange de la Départementale, Rue de Bully, rue du
General Leduc, avec l'avenue de Villeroy

Emploi 4. 70. 1.

Council
gt

lice, a
la
s'est
linaires

nt, Gelles,

* une implantation
un mot rayé nul.

P.H. ~~PH~~ ~~PH~~ ~~PH~~ ~~PH~~ ~~PH~~

* donne son accord
un mot rayé nul

P.H. ~~PH~~ ~~PH~~ ~~PH~~ ~~PH~~ ~~PH~~

ey et
doliânces
Gaudin

il verbal
rs, (lor
me :

t,
rue du

Le Conseil Municipal charge son Maire de suivre étroitement la question de l'emploi à la S.N.E.C.M.A, au C.E.A. du Bouchet et au C.E.B du Bouchet, d'intervenir pour le maintien des postes existants auprès de Monsieur le Préfet de l'Essonne et du Conseil Général, et de lui présenter le rapport de ses actions lors de la prochaine session. Par ailleurs le Conseil Municipal de Bennecey estimant que depuis de nombreuses années la population du Canton augmente régulièrement alors que le nombre d'emplois n'a pas la même évolution demande à ce que l'équilibre soit rétabli par ~~l'autorisation~~ refusée ou compliquée jusqu'ici, des Centres Industriels

Subvention - 1.70.2

Renvoie au département la subvention des enfants déficients visuels
Bair à l'œuvre des Pupilles de l'École Publique, Académie de l'Essonne

Demande de la S.C.I de la Craie - Baussée - 2-70.2

et après ^{avoir} pris connaissance de la lettre de la S.C.I. de la Craie - Baussée, 3, rue de la Craie Baussée, Bennecey, et des statuts de cette société, compte-tenu des obligations fixées par le Conseil Municipal, antérieurement, donne, en revenant sur sa décision, l'autorisation demandée, à la condition expresse ^{merces dans} comme écrit que les impératifs d'esthétique ~~pendant~~ l'acte de propriété soient respectés

Voeu - 3-70-2

Le Conseil décide d'appeler les voies suivantes des noms ci-après

- 1°) C.V. 4 dit Chemin Herbeux - "Avenue de la Jeannotte"
- 2°) C.R. 18 après embranchement des Renault: "rue des 12 arpents"
- 3°) C.V. 4 au C.R. 18. dans les H.L.M. "Avenue du Boisson Hondart"
- 4°) Voie impasse des H.L.M.: "Impasse des Blés"

5) Cour des voyageurs dit Place de la Gare
"Place du 8 Mai 1945"

Eclairage des grands axes routiers 3-70-3

Accepte l'inscription au titre du programme 1970, d'éclairage des grands axes routiers, de la section - R.W. 191 du P.K 4370 à 5300, accepte la maîtrise de l'ouvrage et la prise en charge des frais d'entretien et de fonctionnement

Préfecture de l'Essonne
Bureau de l'Administration
Communale 1^{er} Bureau
N° 51313 vu et approuvé
Corbeil - Essonne le 10 février 70

Marchés de la Rue Canoville 3-70-4

Accepte le marché pour 135000. Charge le Maire de l'exécution

Préfecture de l'Essonne
Bureau de l'Administration
Communale 1^{er} Bureau
N° 51314 vu et approuvé
Le 19 février 1970

Marchés de la Rue Jean-Jaurès - 3-70-5

Accepte le marché pour 117.000, Charge le Maire de l'exécution

Annulé: onze mots

~~A.E.P. Lot canalisation - Marché de quai de la SLEF.~~

Annulé: sept mots

~~recapuler le texte du Geniec Rural - Approuvé~~

M.C. P.H. M.
R. S. R. K.

C.E.S. de Ballancourt - Syndicat - 4-70-2.

Le Conseil après avoir pris connaissance des lettres de la Maire de Vert-le-Petit et des Professeurs du C.E.S

Après avoir écouté le rapport du Maire sur cette question et le compte-rendu de la réunion des Maires du Canton sous la Présidence du Prefet de l'Essonne décide

- 1°) la reunion d'information des parents d'élèves fréquentant le C.E.S
- 2°) une reunion de discussion avec les Conseillers Municipaux intéressés
- 3°) Charge le Maire d'un entretien avec les professeurs du C.E.S, ayant écrit
- 4°) Maintient ses délibérations antérieures

* des communes

M.C. P.H. M.
R. S. R. B.
G.

Plan d'aménagement du Stade - athlétisme - 2-70-2.

Préfecture
Bureau
approuvé
30 avril
et par
de l'Essonne

Gare

R. IV.

l'ouvrage
ménagement

Maire

Maire

la S.L.E.E.

le

lettres

s du

cette

des

et de

ments

les

avec les

ut

ures

70-2.

Accepte le projet présenté en le limitant

1°) à l'engazonnement général des espaces libres au lieu des allées de circulation et de gravillonnage rose

2°) à un sautoir en hauteur, à un sautoir en longueur, à l'aire de lances de poids à la jante de 130m et à celle de 150m et à 2 terrains de bœuf

Pour un montant estimatif de 120.000frs demande la subvention d'Etat et du département à son montant maximum

charge son Maire de dégager les fonds d'emprunt nécessaires à cette opération

Approuve la décision d'adjudication au rabais suivant les conditions et plan estimatif présenté. Dit que cette opération sera

inscrite au Budget Primitif 70. Section extraordinaire

Deliberation 1.70-3.

Accompagnement du fils Heuicy à Borgzins

- Décide de déplacer Madame Née à

Borgzins et de prendre en charge ses frais de S.-N.-C.-F., ainsi que les heures correspondantes

- Prend en charge les frais de stage de Madame Le Roux

Questions diverses

L'immeuble au habité, rue du Puits-classi

Monsieur Camille, Monsieur Gauthier à une fuite de canalisation extérieure (Monsieur Louet)

La bouche d'égout coin Ormeteau et rue de la Sablière est bouchée (Monsieur Cumant)

- Les véhicules du marché devront stationner rue de la Sablière

- Route de Melun. ponceau le long des eaux de la Vanne (Monsieur Cumant)

- rue des Châtres, trou à combler et à drainer (Monsieur Hôt)

Approbation du Marché de gré à gré de S.L.E.E

Lot canalisation - 3.70-6

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal

Préfecture de l'Essonne - S.A.C.
M. Bureau - 028 15 - Vie et
approuvé Corheil - Essonne - le
30 avril 1970 - Pour le Préfet
et par délégation de Directeur
de l'Administration Communale
Signé: illeudle

le marché en date du 2 janvier 1968 approuvé le 18 janvier 1968, intervenu entre la Commune et l'Entreprise Perroche par laquelle il confie à celle-ci les travaux d'édification d'un réservoir au lieu dit "le trou à Terre Rouge"

Il rappelle également le marché de gré à gré en date du 3 février 1968 approuvé le 20 février 1968 intervenu entre la Commune et la Société Lyonnaise des Eaux et de l'Éclairage relatif à l'équipement hydraulique et au raccordement de ce réservoir

Il expose qu'à la suite de l'opposition de certains propriétaires la conduite d'évacuation des eaux de vidange n'a pu être placée selon le tracé retenu

Il soumet au Conseil Municipal la proposition présentée par la Société Lyonnaise des Eaux et de l'Éclairage concernant le tracé de cette conduite d'évacuation, empruntant le Chemin rural n° 13 pour rejoindre la Route Nationale

Cette proposition concerne également la fourniture d'un poste de stérilisation ainsi que les travaux de génie civil correspondants

Le Service du Génie Rural consulté fait remarquer que les prix indiqués par cette société n'appellent aucune remarque de sa part

En conséquence, Monsieur le Maire propose de retenir cette proposition

Le Conseil a vu l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré

- 1°) décide de confier à la Société Lyonnaise des Eaux et de l'Éclairage les travaux de fourniture et pose de la canalisation d'évacuation des eaux y compris les regards ainsi que l'installation complète du poste de stérilisation pour un montant de trente six mille sept cent quatre vingt dix sept (36.797fr) toutes taxes comprises (T.V.A. à 15%)

Prefecture de l'Essonne
D.A.C. 1^{er} Bureau
N° 1051
Vu et approuvé
Corbeil-Essonnes le 11-2-1970
Le Prefet
Signé: illisible

- 2°) autorise Monsieur le Maire à signer le marché de gré à gré à intervenir entre cette Société et la Commune
- 3°) demande à Monsieur le Prefet de bien vouloir approuver cette délibération

Autorisation pour faire dresser constat contre Monsieur Contuno 2.70.3.

Le Conseil,

- après avoir délibéré sur l'état d'avancement des travaux de réfection et d'assainissement de l'École des Filles, (délibération du 5 Août 1969, approuvée le 31 Octobre 1969)
- constatant que l'entrepreneur Monsieur Contuno a interrompu son chantier et qu'il ne se situe plus dans les délais prévus à son marché
- que malgré toutes les demandes tant de l'architecte Monsieur Rameau, que du Maire, il n'a pas obtempéré, sans avoir pu exposer de raison valable

que par ces motifs il convient d'établir un constat de l'état du chantier et à partir de cet acte, de lui imposer les astreintes prévues à l'article 3 de son marché

décide,

de donner pouvoir au Maire de faire dresser le constat et de faire toutes démarches de justice qui auraient pour but d'établir la Commune de Mennecey dans ses droits

Prefecture de l'Essonne
Direction de l'Administration
Communale, 1^{er} Bureau
N° 00765
Vu et Approuvé
Corbeil-Essonnes le 3 février 1970
Le Prefet et par Délégation
Le Directeur de l'Administration
Communale, signé illisible

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Château d'Eau - Emprunt complémentaire - 1.704

Prefecture de l'Essonne
D.A.C. 1^{er} Bureau
N° 01051 - Vu et approuvé
Corbeil-Essonnes le
11 février 1970
Le Prefet
Signé: illisible

Le Conseil,

Considérant que le programme d'alimentation en eau

- Branchement et vidange du Château d'eau - R.W. 191, a fait l'objet des marchés suivants

Marché avec la Société Lyonnaise pour une mise en eau du Château d'eau ----- 36.797 fs

Marché avec la Société Lyonnaise 28.556 frs
 Total : 65.353 frs

- que ce programme a été plafonné à 40.000 frs et que la subvention promise au programme départemental d'adduction des Communes Urbaines est de l'ordre de plus de 20% du montant ci-dessus plafonné soit: 8000 frs

- qu'en conséquence il reste environ à la charge de la Commune une somme de 57.353 frs

- Décide de voter le principe d'un emprunt d'un montant de 58.000 frs pour couvrir cette dépense

La séance est levée à 21 heures

(Signatures)

Compte rendu de la Réunion du Conseil Municipal du sept février 1970, à dix sept heures.

Le sept février mil neuf cent soixante dix, à dix sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de Henneçy, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie de Henneçy, en séance ordinaire, sous la présidence de son Maire.

Étaient présents: M.M. Robert Maire, Violette, Dhont, Cumant, Nica, Gouchy, Hot, Legrand, Judith, Couroulet, Louet.

Pouvoirs: M. Gilbert à M. Judith
 M. Gilles à M. Robert
 M. Rabur à M. Violette
 M. Changuet à M. Hot

Secrétaire: M. Nica

- Le Maire exprime, au nom du Conseil Municipal, à Monsieur Judith le plaisir qu'il a, à le voir reprendre son activité après les épreuves qu'il vient de subir.